

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2017

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Guillaume tenue conformément aux dispositions du Code municipal de cette province et à ses amendements. Séance tenue le **lundi 6 mars 2017 à 19 h 30**.

Monsieur le maire M. Jean-Pierre Vallée préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège n° 1 : Mme Francine Julien

Siège n° 4 : M. Claude Lapolice

Siège n° 2 :

Siège n° 5 : M. Jocelyn Chamberland

Siège n° 3 : Mme Dominique Laforce

Siège n° 6 : M. Luc Chapdelaine

Le conseiller M. Martin Forcier est absent

Est également présente :

Mme Martine Bernier, Directrice générale/Secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE

Le maire M. Jean-Pierre Vallée constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

068-03-2017

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Le varia demeure ouvert.



ORDRE DU JOUR
Séance du 6 mars 2017

- 1 Ouverture de la séance
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal – Séance ordinaire du 6 février 2017

Conseil

Administration

- 4 Adoption des comptes à payer – Février 2017
- 5 Vente pour taxes 2017
- 6 Avril – Mois de la jonquille
- 7 CNESST – Protection des bénévoles 2017
- 8 OMH – Demande d'intégration
- 9 Renouvellement contrat de travail – Directrice générale

Sécurité incendie

- 10 Congrès ACSIQ 2017
- 11 Prévention 2017
- 12 Programme en prévention de la criminalité
- 13 SQ – Priorités locales 2017-2018

Premiers Répondants

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

Voirie

- 14 MTMDET – Reddition de compte 2016
- 15 Projet rue des Sorel – Autorisation de passage
- 16 Projet rue des Sorel – Autorisation 2e entrée
- 17 TECQ 2014-2018 – Programmation de travaux 2014-2018

Hygiène du milieu

- 18 Débranchement des gouttières
- 19 Mois de l'arbre et des forêts
- 20 Offre de service – Vidanges des boues – étang No: 2

Urbanisme et zonage et développement

- 21 Dérogation mineure – Lot: 5 250 455
- 22 Autorisation de temps – Dossier Grand Rang des Sorel

Loisirs et culture

- 23 Bourse CEGEP 2017
- 24 Location salle municipale – Cours de Zumba
- 25 Location salle municipale – École Saint-Guillaume
- 26 Défi santé 2017

Général

Varia :

27

Correspondance

28

Période à l'assistance

29

Levée de l'assemblée

30

ADOPTÉE

069-03-2017

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL – SEANCE ORDINAIRE DU 6 FEVRIER 2017

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017 tel que présenté et rédigé.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION

070-03-2017

4. ADOPTION DES COMPTES A PAYER – FEVRIER 2017

Total des salaires :.....	22 502.43 \$
Total capital et intérêt :.....	0.00 \$
Total incompressible :.....	29 854.45 \$
Total à payer :.....	82 854.77 \$
Grand total des déboursés :.....	135 211.65 \$

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu d'approuver le paiement des comptes tels que présentés.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

071-03-2017 **5. VENTE POUR TAXES 2017**

CONSIDERANT QU'en vertu de l'article 985 du Code Municipal, les arrérages se prescrivent par trois (3) ans;

CONSIDERANT QUE la liste des personnes endettées envers la municipalité doit être acheminée à la MRC de Drummond au plus tard le 20 mars 2017 en vue de vente pour non-paiement de taxes;

CONSIDERANT QU'à la date de la présente séance, la liste des personnes endettées s'établit comme suit :

<u>Matricule</u>	<u>No client</u>	<u>Grand total</u>
6283 33 1580	693	2 226.02 \$

CONSIDERANT QU'un avis de rappel a été envoyé par courrier recommandé le 9 février 2017, aux contribuables ayant un solde impayé en date du 31 décembre 2015.

CONSIDERANT QUE la présence d'une personne représentant la municipalité est requise lors de la journée de ventes pour taxes, qui se tiendra le jeudi 8 juin 2017 aux locaux de la MRC de Drummond;

SUR PROPOSITION de M. Claude Lapolice, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu de faire parvenir la liste des personnes endettées envers la municipalité à la MRC de Drummond dans les délais prescrits, pour tout solde dû au 31 décembre 2015, supérieur à 15 \$.

Il est aussi résolu :

- a) Que le pourcentage d'intérêt applicable pour l'année 2015 est établi à 12 % comme indiqué à l'article 8 du Règlement N^o : 189-2015 intitulé : *Règlement numéro 189-2015 – règlement fixant le taux de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2015 et leurs conditions de perception*;
- b) Que le pourcentage d'intérêt applicable pour l'année 2016 est établi à 12 % comme indiqué à l'article 8 du Règlement N^o : 196-2016 intitulé : *Règlement numéro 196-2016 – règlement fixant le taux de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2016 et leurs conditions de perception*;
- c) D'autoriser Mme Martine Bernier, directrice générale ou M. Alain Laprade, inspecteur municipal ou Mme Annick Vincent, inspecteur en bâtiment et en environnement à agir à titre de représentant de la municipalité de Saint-Guillaume lors de la journée de ventes pour taxes qui se tiendra le 8 juin 2017, aux locaux de la MRC de Drummond.
- d) D'autoriser Mme Bernier, ou M. Laprade ou Mme Vincent à enchérir, si le besoin se présente, sur les immeubles situés sur notre territoire qui seront mis en vente, jusqu'à un montant total maximal de 1.00 \$, s'il n'y a pas d'autres personnes intéressées. Par contre, s'il y a d'autres intéressés, ceux-ci pourront enchérir jusqu'au montant maximal des taxes municipales et scolaires dues, plus les frais et intérêts.

ADOPTÉE

072-03-2017 **6. AVRIL – MOIS DE LA JONQUILLE**

CONSIDERANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDERANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDERANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDERANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDERANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDERANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDERANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDERANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu **DE DÉCRÉTER** que le mois d'avril est le Mois de la jonquille. **QUE** le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

073-03-2017 7. CNESST – PROTECTION DES BENEVOLES 2017

CONSIDERANT QUE six (6) personnes sont bénévoles au niveau des premiers répondants pour approximativement 500 heures par année;

CONSIDERANT QUE 18 personnes sont bénévoles au niveau de la bibliothèque pour approximativement 1 000 heures par année;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu d'autoriser la protection CNESST aux bénévoles pour 1 500 heures par année, et ce, au taux horaire du salaire minimum en vigueur et cela représente un montant CNESST approximatif de 350 \$.

ADOPTÉE

074-03-2017 8. OMH – DEMANDE D'INTEGRATION

CONSIDERANT QUE l'Office municipal d'habitation de Saint-Guillaume a demandé l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de s'intégrer à l'Office municipal d'habitation de Drummondville;

CONSIDERANT QUE l'Office municipal d'habitation de Drummondville a présenté au conseil des maires de la MRC de Drummond un projet d'entente d'intégration et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

CONSIDERANT QUE l'Office municipale d'habitation de Saint-Guillaume présentera, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour sa dissolution en raison de son intégration à l'Office municipal d'habitation de Drummondville selon les termes et conditions d'une entente d'intégration;

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

CONSIDERANT QU'après étude du projet de l'entente d'intégration, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu que le conseil recommande favorablement l'intégration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Guillaume à l'Office municipal d'habitation de Drummondville suivant les termes et conditions du projet d'entente d'intégration.

ADOPTÉE

075-03-2017

9. RENOUVELLEMENT CONTRAT DE TRAVAIL – DIRECTRICE GENERALE

CONSIDERANT le renouvellement du contrat de travail de Mme Martine Bernier pour le poste de directrice générale / secrétaire-trésorière;

CONSIDERANT QUE les membres du comité des ressources humaines ont pris connaissance du projet de renouvellement du contrat de travail de la directrice générale / secrétaire-trésorière et en recommande l'adoption;

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'adopter le projet de renouvellement du contrat de travail de Mme Martine Bernier, directrice générale / secrétaire-trésorière et d'autoriser Monsieur Jean-Pierre Vallée maire, ainsi que Monsieur Jocelyn Chamberland, maire suppléant et conseiller à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat de travail intervenu entre la municipalité et Mme Martine Bernier, directrice générale / secrétaire – trésorière.

ADOPTÉE

076-03-2017

SECURITE INCENDIE

10. CONGRES ACSIQ 2017

CONSIDÉRANT QUE le congrès de L'Association des Chefs en Sécurité Incendie du Québec (ACSIQ) se tiendra du 20 au 23 mai 2017 à Québec;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur du SSI de Saint-Guillaume, M. Martin Milette à s'inscrire au congrès de l'ACSIQ au coût de 425 \$ plus les taxes applicables et d'en autoriser le versement. Il est aussi résolu de rembourser les frais de repas, hébergement et déplacement selon la politique en vigueur et sur présentation de pièces justificatives et ainsi autoriser une dépense totale approximative de 1 500.00 \$.

ADOPTÉE

077-03-2017

11. PREVENTION 2017

CONSIDERANT la 6^e année des services de prévention incendie en conformité avec le schéma de couverture de risque;

CONSIDERANT QUE M. Jean Milhomme est toujours disponible afin d'assumer les fonctions de préventionniste;

CONSIDERANT QUE cette année M. Jean Milhomme est disponible en soirée et le samedi durant la journée;

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu d'autoriser le mandat prévention 2017 et d'en informer les municipalités participantes à l'entente.

ADOPTÉE

12. PROGRAMME EN PREVENTION DE LA CRIMINALITE

Ce point est retiré

078-03-2017 13. SQ – PRIORITES LOCALES 2017-2018

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Guillaume accepte les grands thèmes des priorités d'action des services de la SQ (*Sûreté du Québec*) pour le cycle de gestion qui débutera le 1^{er} avril 2017 et se terminera le 31 mars 2018.

ADOPTÉE

**079-03-2017 VOIRIE
14. MTMDET – REDDITION DE COMPTE 2016**

CONSIDERANT QUE le MTMDET (*Ministère des Transports de la mobilité durable et de l'électrification des transports*) a versé une compensation de 84 792.00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

CONSIDERANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

CONSIDERANT QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu que le conseil municipal informe le MTMDET de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

080-03-2017 15. PROJET RUE DES SOREL – AUTORISATION DE PASSAGE

CONSIDERANT QUE dans le projet d'élargissement de la rue des Sorel, il y a lieu de prévoir un accès à proximité de toutes les propriétés que ce soit en cas d'incendie ou pour l'accès citoyens;

CONSIDERANT QUE les lots 5 251 202 et 5 250 048 sont situés à proximité offrant un bon accès et aussi appartiennent à la même personne;

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu de demander un droit de passage au propriétaire des lots 5 251 202 – 5 250 048, pour la durée des travaux qui se dérouleront dans le projet d'élargissement de la rue des Sorel.

ADOPTÉE

081-03-2017 16. PROJET RUE DES SOREL – AUTORISATION 2^E ENTREE

CONSIDERANT une demande du citoyen résident au 9 rue des Sorel, à l'effet de prévoir une deuxième entrée à sa propriété;

CONSIDERANT QU'il y a lieu de prévoir cette deuxième entrée avant les travaux de construction de la bordure de ciment, dans le projet d'élargissement de la rue des Sorel;

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

SUR PROPOSITION de M. Claude Lapolice, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'autoriser une deuxième entrée à la propriété du 9 rue des Sorel et d'en prévoir la modification à la bordure de ciment lors des travaux du projet d'élargissement de la rue des Sorel.

ADOPTÉE

082-03-2017

17. TECQ 2014-2018 – PROGRAMMATION DE TRAVAUX 2014-2018

CONSIDERANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDERANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu que :

- a) la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- b) la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- c) la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- d) la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- e) la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;
- f) la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE

HYGIENE DU MILIEU

18. DEBRANCHEMENT DES GOUTTIERES

Ce point est remis à une séance ultérieure.

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

083-03-2017

19. MOIS DE L'ARBRE ET DES FORETS

CONSIDERANT QUE le conseil souhaite participer au mois de l'arbre et des forêts de l'AFSQ(*Association forestière du sud du Québec*) en commandant 2 paquets de 50 feuillus et un paquet de 80 conifères ;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu de présenter une demande d'arbres à l'AFSQ dans le cadre de leur activité « *Mois de l'arbre et des forêts 2017* ».

ADOPTÉE

084-03-2017

20. OFFRE DE SERVICE – VIDANGES DES BOUES – ETANG N° : 2

CONSIDERANT la résolution N° : 052-02-2017;

CONSIDERANT QUE la firme Solutions Boues a fourni une offre de service pour la vidange des boues de l'étang No 2, au coût de 24 000 \$ plus les taxes applicables;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu de retenir les services de la firme Solutions Boues pour la vidange des boues de l'étang No 2 au coût de 24 000 \$ plus les taxes applicables. Que des analyses des boues soient effectuées au préalable de la vidange et que l'inspecteur municipal, M. Alain Laprade, soit mandaté afin de fixer l'horaire des travaux.

ADOPTÉE

085-03-2017

URBANISME ET ZONAGE ET DEVELOPPEMENT

21. DEROGATION MINEURE – LOT : 5 250 455

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour le 16 Rang du Cordon, lot N° : 5 250 455;

- Afin de permettre la construction et l'agrandissement de la fondation du bâtiment principal en conservant l'implantation actuelle du bâtiment, se situant à une distance de zéro point trente-six (0.36) mètres de la marge latérale droite, alors que le règlement de zonage N° : 45-99 prévoit pour les lots de coin, la marge de recul avant du côté de la rue considérée comme rue latérale peut être d'un mètre et cinq dixièmes (1.5) inférieure à la marge de recul avant de la rue considérée comme rue de front (rue de façade), qui dans le présent cas doit être à huit point cinq (8.5) mètres de la limite de propriété latérale droite.;

CONSIDERANT QUE le demandeur a respecté toutes les conditions exigées par le règlement No 85-2004 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

CONSIDERANT l'étude faite par le CCU (*Comité consultatif d'urbanisme*) et la recommandation favorable;

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu d'autoriser la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 16 Rang du Cordon, lot N° : 5 250 455 et ainsi permettre la construction et l'agrandissement de la fondation du bâtiment principal en conservant l'implantation actuelle du bâtiment.

ADOPTÉE

086-03-2017

22. AUTORISATION DE TEMPS – DOSSIER GRAND RANG DES SOREL

CONSIDERANT un dossier en litige, dont la firme d'avocat, Bélanger Sauvé a été saisi pour la municipalité, par les assureurs de la municipalité;

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

CONSIDÉRANT QUE la participation d'un ancien employé de la municipalité est requise et que cette personne accepte de collaborer;

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu d'autoriser une rémunération horaire de 23.10 \$ à cet ancien employé, pour les heures passées à collaborer avec la municipalité et la firme Bélanger Sauvé, dans le dossier en litige du Grand Rang des Sorel.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

087-03-2017

23. BOURSE CEGEP 2017

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu de participer au prix « *Bourse étudiante, volet municipalité – édition 2016-2017* » du CÉGEP de Drummondville pour une somme de 350.00 \$ et d'en autoriser le versement. Que M. Jean-Pierre Vallée soit autorisé à représenter la municipalité lors de la remise des bourses, le 6 avril 2017 au CÉGEP de Drummondville.

ADOPTÉE

088-03-2017

24. LOCATION SALLE MUNICIPALE – COURS DE ZUMBA

CONSIDÉRANT QUE Mme Mylène Daneau désire bénéficier de la salle municipale de Saint-Guillaume, à raison d'un soir par semaine, le lundi pour y donner des cours de Zumba, et ce à compter du 27 mars 2017, jusqu'au 5 juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE Mme Daneau doit se conformer au règlement numéro 58-2001 « *règlement relatif à la location de la salle municipale* »;

CONSIDÉRANT QUE si des breuvages ou nourritures sont consommés sur place l'article 5 du règlement N° : 58-2001 doit être appliqué;

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu :

- a) D'autoriser l'utilisation, sans frais, de la salle municipale à Mme Mylène Daneau pour y donner des cours de Zumba à raison d'un soir par semaine, le lundi, du 27 mars 2017 au 5 juin 2017.
- b) Il est aussi résolu que le conseil municipal se réserve le droit d'utiliser la salle municipale si nécessaire.

ADOPTÉE

089-03-2017

25. LOCATION SALLE MUNICIPALE – ÉCOLE SAINT-GUILLAUME

CONSIDÉRANT QUE l'école Saint-Guillaume désire bénéficier de la salle municipale les, 3, 10, 18 et 24 mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'école Saint-Guillaume doit se conformer au règlement numéro 58-2001 « *règlement relatif à la location de la salle municipale* »;

CONSIDÉRANT QUE si des breuvages ou nourritures sont consommés sur place l'article 5 du règlement N° : 58-2001 doit être appliqué;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu d'autoriser l'utilisation gratuite de la salle municipale les, 3, 10, 18 et 24 mai 2017;

Il est aussi résolu que le conseil municipal se réserve le droit d'utiliser la salle municipale, à la date ci-haut mentionnée, si nécessaire.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

090-03-2017

26. DEFI SANTE 2017

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu que la municipalité s'inscrive au défi santé 2017.

ADOPTÉE

GENERAL

27. VARIA

28. CORRESPONDANCE

Un tableau des correspondances reçues durant le mois de février 2017 est remis aux membres du conseil.

29. PERIODE A L'ASSISTANCE

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

091-03-2017

30. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par Mme Francine Julien, de lever la séance à 20 heures, 40 minutes.

M. Jean-Pierre Vallée
Maire

Martine Bernier
Directrice générale/
Secrétaire-trésorière

Je, Jean-Pierre Vallée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 3 avril 2017

